



Traité Yebamot

Michna 10 - Chapitre 13

פִּיקְחָת וְחִירָשָׁת--בָּא הַיּוּם עַל הַפִּיקְחָת, וְחִזְרָה וּבָא עַל הַחִירָשָׁת,
או שָׁבָא אֶחָיו עַל הַחִירָשָׁת--לֹא פְּסָל אֶת הַפִּיקְחָת; בָּא יּוּם עַל
הַחִירָשָׁת, וְחִזְרָה וּבָא עַל הַפִּיקְחָת, או שָׁבָא אֶחָיו עַל
הַפִּיקְחָת--פְּסָל אֶת הַחִירָשָׁת.

L'une a toutes ses facultés et l'autre est sourde-muette : si le beau-frère a eu des rapports avec celle qui a toutes ses facultés puis avec la sourde-muette, ou bien c'est un autre frère qui a eu des rapports avec la sourde-muette, celle qui a toutes ses facultés n'est pas devenue interdite au premier beau-frère. Mais si le beau-frère a eu d'abord des rapports avec la sourde-muette, puis avec celle qui a toutes ses facultés, ou c'est un autre frère qui a eu des rapports avec celle qui toutes ses facultés, la sourde-muette est devenue interdite au premier beau-frère.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions